d'avoir rappelé les premiers l'attention sur ce chef-d'œuvre de notre art primitif.

En 1479, Louis XI, après avoir créé l'ordre de Saint-Michel, mit à contribution le pinceau de Fouquet à l'occasion des cérémonies qui accompagnèrent l'installation des nouveaux chevaliers. En 1472, il le chargea de l'enluminure d'un livre d'heures pour Marie de Clèves, duchesse d'Orléans. En 1474, il commanda à Michel Colomb, son premier sculpteur, et à Jean Fouquet, son premier peintre, de lui soumettre chacun un modèle de tombeau : le modèle du premier devait être sculpté, celui du second devait être peint. A ces renseignements qui nous sont donnés par les comptes des dépenses royales, conservés manuscrits à la Bibliothèque nationale, se borne tout ce que l'on a pu recueillir concernant les travaux exécutés par Jean Fouquet pour Louis XI; de ces travaux eux-mêmes il ne nous est rien parvenu. Les mêmes comptes font encore mention du maître de Tours en 1475. Enfin, le manuscrit de Florio, cité au commencement de cet article et que l'on croit dater de 1477, nous apprend qu'à cette époque Fouquet était parvenu à l'apogée de sa réputation. M. Valet de Viriville et d'autres savants pensent qu'il dut mourir vers 1485. Il laissa de nombreux et habiles élèves, parmi lesquels on cite Louis et François, ses deux fils, Jean Poyet, Jean d'Amboise, Bernard et Jean de Poisay. Il est probable que c'est à ces élèves, dont quelques-uns durent être les collaborateurs du maître, qu'il faut attribuer les miniatures de divers manuscrits qui ont été regardées par quelques archéologues comme l'œuvre de Fouquet lui-même. L'imitation du style de ce grand artiste éclate dans les enluminures de deux volumes in-folio de la Bibliothèque nationale, contenant la traduction, par Guillaume Coquillard, des *Antiquités des Juifs*, de Josephe, volumes dont la transcription, commencée en 1460, fut terminée à Reims en 1464.

Jean Fouquet eut sur les peintres français de son temps une influence considérable : il fut le Van Eyck de notre école. Malheureusement, il subit le sort de toutes nos illustrations du moyen âge : sa gloire fut ensevelie dans le tombeau des artistes étrangers. Notre époque a commencé à lui rendre la rang élevé qui lui est dû dans l'histoire de l'art français. Un des savants qui ont contribué à la réhabilitation de son génie, M. de Bastard, écrivait en 1837 : « Digne précurseur de Léonard de Vinci, d'Albert Dürer, d'Holbein et de Raphaël, Fouquet prend un vol si élevé qu'on doit lui donner place parmi ces grands maîtres et le nommer désormais avec eux. » Sans accorder une place si haute au peintre de Tours, M. Paul de Saint-Victor reconnaît les qualités éminentes de cet initiateur de l'école française : « Jean Fouquet est à la France, dit-il, ce que le Pérugin fut à l'Italie, mais un Pérugin sans Raphaël, et qui, à part quelques rares tableaux, enseveli son génie dans l'illustration de ces manuscrits qui ferment sous leurs scellés tant de grands artistes. Pour le charme de la composition, la douceur du coloris, l'expression fine et vivante des physionomies et des gestes, la manière d'ajuster large et vraie, le goût parfait de l'ameublement et du paysage, Jean Fouquet eut peu d'égaux de son temps, même en Italie. Français par le caractère de ses types et l'originalité locale de ses airs de tête, Italien par le sentiment de l'ordonnance et l'exquise élégance du style, il semble pendre entre le crépuscule du moyen âge et l'aurore de la Renaissance : ses peintures, empreintes d'un éclat si vif et si doux, semblent garder ce double reflet. »

FOUQUET ou **FOUCQUET** (François), vicomte de Vaux, magistrat français, né en 1587, mort en 1640. C'était un riche armateur lorsque Richelieu appela à faire partie du conseil de la marine et du commerce. Il devint successivement conseiller au parlement, maître des requêtes, ambassadeur en Suisse, etc., et acquit la réputation d'un homme habile et intègre. François Fouquet avait épousé Marie de Maupeou, née en 1590, morte en 1681, dont il eut douze enfants, entre autres Nicolas, le surintendant des finances. D'une charité extrême, elle se consacra au service des pauvres et des malades, à qui elle donnait des remèdes composés par elle. On a d'elle un *Recueil de recettes choisies, expérimentées et approuvées* (Villefranche, 1665, in-12).

FOUQUET (Nicolas), vicomte de Melun et de Vaux, marquis de Belle-Isle, célèbre surintendant des finances, né à Paris en 1615, mort suivant toute probabilité en 1680. Maître des requêtes à l'âge de vingt ans, il acheta, en 1650, la charge de procureur général au parlement de Paris, rendit de grands services à Mazarin, à la reine mère et au parti de la cour pendant la Fronde, et fut nommé avec Servien surintendant des finances en 1653. Il absorba, au reste, à peu près tout le pouvoir, et son collègue étant mort en 1659, il demeura seul maître de l'immense administration des finances. Il eut d'abord à faire face à une situation très-difficile : l'épargne était vide, et il dut emprunter des sommes énormes et même engager une partie de ses biens pour fournir aux frais de la cour et des armées. Mais il sut bientôt recouvrer ses avances et puiser à pleines mains dans le trésor public pour s'enrichir, acheter des créatures et satisfaire à ses prodigalités inouïes. On sait quel désordre et quelle anarchie régnaient dans nos finances sous l'ancienne monarchie. Les ministres n'étaient le plus souvent que les complices des traitants qui dévoraient le pays, et recevait d'énormes *pots-de-vin* en échange de ses concessions et de ses complaisances. C'était des révoltantes immoralité, mais consacrée par l'usage, et Fouquet ne faisait pas autre chose que ce qu'avaient fait les ministres avant lui. Seulement ses dilapidations étaient plus considérables et plus scandaleuses encore, et il s'engagea avec les traitants dans une association qui organisait le vol des deniers publics par une bande de malfaiteurs sûrs de l'impunité. Fouquet plus honteuses opérations et recevait des traitants, en payement de leurs marchés, des papiers décriés et sans valeur dont l'Etat supportait la perte pendant qu'il partageait avec ses complices le bénéfice acquis. Cependant Mazarin cessa de ménager le surintendant quand il cessa d'avoir besoin de lui, et celui-ci, craignant d'être à la fin sacrifié, s'efforça de se mettre en mesure de balancer le crédit du cardinal et même de le remplacer comme premier ministre. Il répandit l'or à profusion pour se créer des partisans; il acheta Belle-Isle pour s'en faire une place de sûreté et il en fit augmenter les fortifications et les provisions de guerre. C'est aussi à cette époque qu'il rédigea une sorte de plan de conduite pour les membres de sa famille dans le cas où il serait arrêté. Plus tard, on se fit de cette pièce une arme contre lui, et il ne fut pas difficile de transformer ses mesures de prétaution en actes de révolte. Puissance irrésistible du l'or! ce dilapidateur, dont la vie privée était aussi scandaleuse que la vie publique, avait pour lui les personnages les plus considérables et les renommées les plus éclatantes. Il avait gagné Créqui, général des galères; Nuchèze, chef de l'escadre de l'Océan; le ministre de Lionne, les d'Aumont, les Gramont, les Soissons, la plupart des filles d'honneur de la reine, le confesseur de la reine mère, etc. Il avait même cherché à corrompre le confesseur du roi. Le troupeau servile des gens de lettres et des artistes était entièrement à lui, grâce à ses abondantes libéralités. Son faste dépassait celui du roi. Il avait créé à Vaux un palais et des jardins dont la magnificence était célèbre dans toute l'Europe et qui, suivant l'estimation de Voltaire, lui avaient coûté 18 millions. M. Sainte-Beuve remarque ingénieusement que c'était là comme un *Versailles anticipé*. Aussi Louis XIV, il avait Le Vau pour architecte, Le Brun pour peintre, Le Nôtre pour dessinateur de jardins, Molière et La Fontaine pour poètes, Pellisson pour secrétaire, Vatel pour maître d'hôtel, etc. Il y avait dans ce palais enchanté, dans cette existence plus que princière et presque indépendante, de quoi exciter la jalousie du roi lui-même. Toutefois, Mazarin mourut sans avoir renversé Fouquet, mais non sans l'avoir perdu dans l'esprit de Louis XIV, qui déclara devant le conseil qu'il se passerait désormais de premier ministre et gouvernerait par lui-même. Le surintendant depuis qu'il n'était pas mort à cette époque et l'ont confondu avec l'homme au masque de fer, qui commence à poindre dans l'histoire vers cette date. Mais cette opinion, reproduite de nos jours par M. Paul Lacroix, paraît complétement abandonnée aujourd'hui. Il est attribué à Fouquet quelques livres de piété et de morale qu'il aurait composés dans sa prison; ce sont des productions assez médiocres; mais d'autres en font honneur au jésuite Boutaud, qui les a édités. M. Paul Lacroix affirme que Fouquet est véritablement l'auteur de ces ouvrages. V. *Vie de Fouquet*, par d'Auvigny; Paroletti, *Sur la mort de Fouquet, notes recueillies à Pignerol*; Sainte-Beuve, le *Surintendant Fouquet*, dans les *Causeries du lundi*; P. Clément, *Fouquet*, dans l'*Histoire de Colbert*, etc.

Fouquet (DÉFENSES EN FAVEUR DE), par Pellisson, publiées en 1661, sous ce titre : *Discours au Roi par un de ses fidèles sujets*. Dépositaire des secrets de son bienfaiteur, Pellisson, alors enfermé à la Bastille, composa, malgré les surveillants qui l'entouraient, trois plaidoyers qui, par l'intérêt du sujet, par les ressources du génie, par une élocution abondante et soutenue, méritent d'être comparés aux harangues de Cicéron. Louis XIV ne put être sans émotion cette sublime défense. Dans ces courageux mémoires, qui sont, dit Voltaire, un mélange d'affaires judiciaires et d'affaires d'Etat, traitées solidement, le confident de Fouquet, éugénie avec l'éloquence du cœur à exposer tout ce qui peut justifier le surintendant en disgrâce et atténuer ses torts, n'épargnant avec une certaine adresse à faire ressortir les importants services qu'il a rendus sous Mazarin, sa fidélité au sein du parlement sur la fin de la Fronde, ses ressources de financier dans les temps de guerre, enfin sa vigueur, son adresse, son courage, son génie naturel, « cheval trop emporté, mais généreux, » suivant sa poétique expression.

La première *Défense pour Fouquet*, dont l'origine était inconnue, fit une profonde impression sur le public. Elle ranima la haine des ennemis du surintendant. Cet accroissement de péril redoubla l'énergie de Pellisson. Sa seconde *Défense* s'adresse, non au roi, mais à l'opinion publique. C'est un factum, une brochure, sans plan méthodiquement arrêté. L'auteur s'efforce d'intéresser les gens d'affaires en faveur de son malheureux ami, en examinant devant eux, dans les cinq parties de son travail : 1° la question de compétence; 2° l'énormité des profits tirés des avances d'argent faites au roi, avances qui sont des services rendus à l'Etat, et non des spéculations; 3° la nature et les garanties du privilége qui exempte le surintendant de la reddition de ses comptes; 4° une affaire embrouillée concernant 6 millions, somme fictive, représentée par des billets sans valeur, et regardés comme un vol fait au Trésor; 5° la critique des abus inhérents à l'administration de la justice aussi bien qu'à celle du Trésor. L'essentiel était d'assurer la circulation de cet écrit; quelques éloges au roi, où la leçon et la prière s'entremêlent habilement, un servirent de passe-port. Pellisson dit du roi, en parlant au roi lui-même : « Qu'il soit formidable à ses ennemis, mais que pas un de ses sujets n'en ait rien à craindre. Qu'il soit jaloux de gloire, d'écrire, publier tout ce qui, sans lui, est ignoré de rien n'égale et cette gloire que rien n'approche, peut soulager véritablement et l'opinion et fut elle membre de l'Assemblée législative en 1849. Fouquier d'Hérouel y vota avec la majorité, adhéra au coup d'Etat du 2 décembre et reçut, en 1853, un siége au sénat.

FOUQUIER-TINVILLE (Antoine-Quentin), accusateur public du tribunal révolutionnaire, né à Héroueles (Aisne) en 1747, décapité le 8 mai 1795. Il fit ses études à Saint-Quentin, acheta la charge d'une charge de procureur au Châtelet, et dissipa, dit-on, sa fortune dans les plaisirs. A cette époque il rimait de méchants vers, qui sont répandus dans les recueils du temps. Il adressa même à Louis XVI, en 1781, une pièce que Delille a insérée dans son poëme de la *Pitié*. Il signait alors *Fouquier de Tinville*. Lors de la Révolution, il supprima la particule, qui vraisemblablement ne lui appartenait pas. Enfin, sous la Terreur, il signait *Fouquier* tout court.

Après avoir rempli un emploi administratif dans les bureaux de la police, il devint, en 1789, commissaire de la section du district (Saint-Merry), membre de la Commune insurrectionnelle du 10 août, et dut à la protection de Danton, de Desmoulins et de Robespierre d'être nommé, le 29 août, directeur du jury d'accusation du tribunal du 17 août, puis substitut de l'accusateur public au tribunal criminel du département de Paris; enfin, deux mois plus tard, accusateur public au tribunal révolutionnaire. Un détail curieux, c'est qu'il n'accepta cette dernière place qu'à la condition de reprendre ses fonctions au tribunal criminel, lorsque le tribunal extraordinaire aurait terminé sa tâche. Cette garantie lui fut accordée par décret de la Convention du 27 mars 1793. On sait assez qu'il n'en eut pas besoin.

C'était un homme capable, énergique, qui avait l'habitude des affaires, une certaine facilité d'élocution, de l'activité, un caractère impassible, enfin (qualité qui n'est que trop commune chez les hommes appelés à ces rôles, comme d'appeler les condamnations collectives des *feux de file*, c'est ce qui n'est malheureusement que trop réel. Mais il faut reconnaître aussi qu'on s'est plu à assombrir encore son effrayante histoire, à la surcharger de détails fabuleux. Toutefois, en écartant ce qui a un cachet évident d'inauthenticité, il en reste assez pour que son souvenir excite à jamais l'horreur et l'indignation.

Et cependant, tant la nature de l'homme est complexe! cet implacable agent de la Terreur ne fut pas sans ouvrir quelquefois son cœur à la pitié. Suivant des témoins entendus dans son procès, on le vit accueillir avec humanité des pères venant réclamer leurs enfants, et même soulager des détenus malheureux. Dans sa déposition, Real, depuis comte de l'empire, atteste que les généraux Harville, Boucher et Froissac ayant été décrétés d'accusation par la Convention, Fouquier-Tinville, après un examen attentif des dossiers, reconnut qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre, résolut de s'abstenir, malgré le décret, et manifesta son opinion dans une lettre rendue publique. On pourrait citer encore quelques autres faits de cette nature; mais c'est bien peu pour une vie d'opprobre.

Il ressort aussi de son jugement que les accusations d'intempérance et de vénalité qu'on avait lancées contre lui sont entièrement fausses. Il sortit de la Révolution plus pauvre qu'il n'y était entré, et ne laissa aucun patrimoine à sa femme et à ses cinq enfants.

Le 10 thermidor an II, il se présenta à la barre de la Convention avec une partie du tribunal, pour féliciter l'assemblée de sa victoire; quelques heures plus tard, après avoir constaté l'identité des *conjurés* mis hors la loi, les deux Robespierre, Saint-Just, Couthon, Lebas, etc., il requit froidement leur exécution. Il n'avait d'ailleurs, dans cette circonstance, rien autre chose à faire que d'exécuter la loi.

Maintenu d'abord dans ses fonctions, il fut attaqué peu de jours après par Fréron, qui termina son discours par ce cri si connu : « Je demande que Fouquier-Tinville aille cuver dans les enfers le sang qu'il a versé! »

Décrété d'accusation le 14 thermidor, il se soirs il allait rendre compte des travaux du tribunal aux comités de Salut public et de sûreté générale. On a prétendu qu'il y recevait les ordres particuliers de Robespierre, mais cela n'a jamais été bien prouvé. Lui-même l'a nié avec énergie dans sa défense. Il est vrai qu'alors (après le 9 thermidor) il avait un intérêt capital à nier de tels rapports. Quoi qu'il en soit, il est notoire que dans la dernière période de la Terreur, le jury était en majorité robespierriste, et que les présidents, Hermann, puis Dumas, appartenaient au même parti. Robespierre n'avait donc nullement besoin de donner des ordres directs, et Fouquier n'était pas homme à lutter contre un pareil courant. Il le suivit, au contraire, avec une docilité parfaite, avec la plus complète servilité. On le vit bien dans toutes les occasions importantes, notamment dans le procès des dantonistes et dans celui des hébertistes. Dans cette dernière affaire, il avait pris le jargon en vogue, flétrissant l'athéisme, exaltant l'Etre suprême, reprochant aux accusés d'avoir fermé les églises, de s'être coalisés pour « effacer toute idée de la divinité, » etc., toutes choses qui lui étaient absolument indifférentes.

Il exerça son terrible ministère dix-sept mois, et, suivant ses propres évaluations (*Mémoires sur Ant.-Quentin Fouquier*), plus de 2,000 accusés comparurent devant le tribunal pendant cette période. Les principaux, comme on le sait, furent la reine, les girondins, Charlotte Cordiay, Mme Elisabeth, Malesherbes, Danton, Desmoulins et leurs amis, Hébert, Chaumette, Cloots, Custine, le duc d'Orléans, Mme Roland, Bailly, etc. L'impassible accusateur avait des réquisitoires au service de tous les partis vainqueurs, qui lui jetaient chaque jour de nouvelles victimes. Son opinion était presque toujours sa propre culpabilité. Il est douteux d'ailleurs qu'il cherchât habituellement à se former sérieusement une opinion, car il se regardait comme un pur instrument. Dans l'effrayante accélération des jugements, il y eut, parait-il, d'horribles méprises, des substitutions de personnes, moins cependant qu'on ne l'a dit. A l'article Loizerolles, nous prouverons notamment que ce vieillard n'est pas mort pour son fils, comme on l'a tant de fois répété. On a cité aussi une vieille femme, qui aurait péri pour la duchesse de Maillé (veuve aussi), laquelle n'en aurait pas moins été condamnée le lendemain. Dans son procès, Fouquier a prouvé d'une manière péremptoire la fausseté de ce fait. Il a réfuté aussi l'histoire de Loizerolles.

Stimulé, excité par certains membres des comités, il croyait sans doute faire son devoir de zélé magistrat en se montrant implacable. Ce type de juger sans âme et sans conviction, sans indépendance et sans caractère s'est rencontré souvent aux époques de réaction violente; et tel procureur général que l'on pourrait citer aurait laissé un nom aussi tristement fameux s'il s'était trouvé dans de semblables circonstances.

Que Fouquier ait souvent fait rédiger à l'avance les jugements et préparer les chartres, qu'il ait montré parfois une impatience féroce et prononcé d'effroyables paroles, comme d'appeler les condamnations collectives des *feux de file*, c'est ce qui n'est malheureusement que trop réel. Mais il faut reconnaître aussi qu'on s'est plu à assombrir encore son effrayante histoire, à la surcharger de détails fabuleux. Toutefois, en écartant ce qui a un cachet évident d'inauthenticité, il en reste assez pour que son souvenir excite à jamais l'horreur et l'indignation.

Et cependant, tant la nature de l'homme est complexe! cet implacable agent de la Terreur ne fut pas sans ouvrir quelquefois son cœur à la pitié. Suivant des témoins entendus dans son procès, on le vit accueillir avec humanité des pères venant réclamer leurs enfants, et même soulager des détenus malheureux. Dans sa déposition, Real, depuis comte de l'empire, atteste que les généraux Harville, Boucher et Froissac ayant été décrétés d'accusation par la Convention, Fouquier-Tinville, après un examen attentif des dossiers, reconnut qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre, résolut de s'abstenir, malgré le décret, et manifesta son opinion dans une lettre rendue publique. On pourrait citer encore quelques autres faits de cette nature; mais c'est bien peu pour une vie d'opprobre.

Il ressort aussi de son jugement que les accusations d'intempérance et de vénalité qu'on avait lancées contre lui sont entièrement fausses. Il sortit de la Révolution plus pauvre qu'il n'y était entré, et ne laissa aucun patrimoine à sa femme et à ses cinq enfants.

Le 10 thermidor an II, il se présenta à la barre de la Convention avec une partie du tribunal, pour féliciter l'assemblée de sa victoire; quelques heures plus tard, après avoir constaté l'identité des *conjurés* mis hors la loi, les deux Robespierre, Saint-Just, Couthon, Lebas, etc., il requit froidement leur exécution. Il n'avait d'ailleurs, dans cette circonstance, rien autre chose à faire que d'exécuter la loi.

Maintenu d'abord dans ses fonctions, il fut attaqué peu de jours après par Fréron, qui termina son discours par ce cri si connu : « Je demande que Fouquier-Tinville aille cuver dans les enfers le sang qu'il a versé! »

Décrété d'accusation le 14 thermidor, il se constitua volontairement prisonnier le même jour, fut amené à la barre le 21 et essaya de se défendre en se présentant comme l'instrument passif du gouvernement révolutionnaire. « Je n'ai été, dit-il, que la hache de la Convention : punit-on une hache? »

Après une assez longue détention, il comparut lui-même devant le nouveau tribunal révolutionnaire avec Hermann et d'anciens juges et jurés. Le procès ne dura pas moins de quarante et un jours, et 419 témoins furent entendus. Fouquier se défendit avec autant d'énergie que d'habileté. Condamné à mort le 7 mai 1795, il fut exécuté le lendemain en place de Grève, avec douze de ses coaccusés. Il marcha au supplice avec un *front de marbre*, suivant l'expression de Mercier, et ne répondit aux huées de la foule que par des paroles de mépris. Il n'avait que quarante-huit ans.

Pendant sa détention, il a publié un mémoire justificatif (20 p. in-4°) où l'on trouve des renseignements assez curieux. Ce document a été reproduit dans l'*Histoire parlementaire* (t. XXXIV).

FOUQUIÉRACÉ, ÉE adj. (fou-kié-ra-sé-rad. *fouquière*). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte à la fouquière.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre fouquière.

FOUQUIÈRE s. f. (fou-kiè-re — de *Fouquier*, méd. fr.). Bot. Genre d'arbrisseaux, type de la famille des fouquiéracées, dont l'unique espèce croît au Mexique. || On dit aussi FOUQUIÉRIE.

FOUQUIÈRES (Jacques), paysagiste flamand, né à Anvers vers 1596, mort à Paris en 1660. Deux peintres célèbres, Breughel de Velours et Rubens de Montper, furent ses maîtres, et la manière toute de réminiscence qui domine dans ses premiers essais atteste l'influence qu'ils eurent d'abord sur lui. Mais, dès qu'il put voler de ses propres ailes, l'élève modifia cette manière et cessa d'être trop servilement imitateur de ses maîtres. Il avait déjà un profond instinct de la nature; il y ajouta cette façon de voir avec grandeur et recueillement les moindres accidents du paysage, façon de voir qui donne à ses œuvres remarquables leur cachet propre, leur valeur originale. Rubens, qui se connaissait en peintres, admirait dans Fouquières cette précieuse qualité, que Poussin a eue également, mais qu'il a eue, il faut en convenir, avec moins de naïveté. Rubens n'avait pas toujours le loisir de peindre lui-même entièrement ses morceaux d'histoire; aussi plus d'une fois en confia-t-il les fonds de paysage à son compatriote, heureux de ce travail, qui lui permettait de se perfectionner dans le coloris. Cette collaboration développa rapidement les puissantes facultés du jeune artiste; son talent put s'élever à sa vraie hauteur. Les beaux paysages qu'il peignit à cette époque reçurent du public l'accueil le plus flatteur et lui valurent une grande réputation. « M. de Piles a grandement raison, dit M. Mariette, de regarder Fouquières comme le Titien des Flamands. Je suis sur son sujet entièrement de son avis. » Lorsque Rubens vint en France pour décorer le Luxembourg de Marie de Médicis, ce fut en compagnie de son compatriote, appelé comme lui par Louis XIII. Mais, de tous les travaux que l'illustre paysagiste exécuta chez les plus grands seigneurs du temps, il ne reste absolument rien; et pourtant ils durent être nombreux et célèbres, puisqu'ils valurent à leur auteur le titre de baron, conféré par Louis XIII. Fouquières, orgueilleux déjà de son talent, ne sut plus se contenir quand il se vit élevé à cette dignité. Il écrasa de son mépris tous les artistes contemporains, et en particulier Poussin, qui se contentait, pour toute vengeance, de lui objecter la fraîche date de sa baronnie. Louis XIII, qui croyait s'être attaché l'artiste par cette marque éclatante de sa royale faveur, lui confia la belle mission de peindre les vues des plus grandes villes de France. Fouquières prit donc le chemin de Marseille. Mais il était complétement transformé : au lieu de se livrer au travail, il se met à boire à outrance, à hanter les mauvais lieux, faisant sonner derrière lui avec ostentation sa respledissante nouvelle pièce de baron, buvant et sacrant comme pas un. Heureusement d'Emery vint à passer dans le pays. Il arracha le malheureux à cette sotte existence, le ramena de force à Paris et parvint à rendre l'artiste à l'art. Il lui donna son hôtel à décorer, et comme il était surintendant des finances, il paya splendidement. A cette même époque, Poussin venait des Andelys pour décorer la grande galerie du Louvre. Le noble baron ne voulut jamais voir un rival dans le peintre français, qui n'avait pas la moindre épée au côté. Malheureusement son dédain alla jusqu'à l'insolence et on finit par faire bonne justice de ce mauvais empêcheur, gonflé d'une vanité stupide. Hué comme il le méritait, il s'en alla momentanément en Allemagne, cette terre classique des barons, cacher sa mauvaise humeur et son dépit. Les contemporains parlent beaucoup des nombreuses décorations qu'il laissa, sur son passage, dans les résidences des rois et des princes d'outre-Rhin, même dans celle de l'empereur. Mais aucune de ces productions n'est venue jusqu'à nous, et les musées d'Allemagne n'en gardent pas la moindre trace.

Le Louvre, d'ailleurs, et les galeries de Belgique ne sont pas plus riches. En revanche, aux Tuileries, dans les trois salons qui regardent le jardin et qui étaient, sous Louis XIV, l'appartement de Marie-Thérèse, on connaît quatorze morceaux de Jacques Fouquières. Ces panneaux, d'une grandeur décorative étonnante, d'une touche fière et magistrale, donnent la plus haute idée du talent de leur auteur. Il y a là quelques années d'un travail opiniâtre et honorable qui rachètent bien des fautes et bien des ridicules. Mais, sur la fin de sa vie, ses accès de vanité le reprirent, et on le vit, comme un vrai gentilhomme, plus souvent le verre ou l'épée à la main que la palette et le pinceau. Bientôt deux hôtesses vinrent le visiter, qui lui avaient été inconnues jusque-là : la misère, puis la maladie. On peintre obscur, du nom de Sylvain, eut pitié de sa détresse, le recueillit et le vit mourir sous son toit, au faubourg Saint-Jacques.

Montagne, neveu du célèbre graveur Jean Morin, l'alla voir à ses derniers moments et fit un dessin de sa tête agonisante. Il paya aussi l'enterrement du grand paysagiste, si cruellement puni de s'être appelé le baron Fouquières.

• Sout qu'on le rapproche des peintres de l'école flamande, soit qu'on le compare à nos grands paysagistes du xvire siècle, Fouquières, dit M. Charles Blanc, doit être placé au premier rang dans son pays comme dans le nôtre. Il est à la fois plus naïf que les Français et plus noble que les Flamands. La poésie que ses rivaux poursuivaient dans des campagnes idéales, il la trouvait, lui, dans la réalité même, à l'ombre des chênes au pied desquels se repose le chasseur égaré, ou sur les bords des marécages solitaires, ou dans le mystère des forêts profondes. »

Si les divers morceaux de l'œuvre de Fouquières dispersés chez des amateurs qui ne les montrent pas sont ignorés du public, en revanche, les gravures de ses œuvres sont très-répandues et de plus fort belles; entre autres celles d'Arnauld de Jode, d'Alexandre Voet, de Michel Montagne, de Perelle, et surtout de Jean Morin.

FOUR s. m. (four — du lat. *furax*, mot que les étymologistes rapprochent de *formus*, chaud; du gr. *thermos*, et du sanscrit *gharma*, chaleur, de la racine sanscrite *ghar*, échauffer, brûler, brûler). Ouvrage de maçonnerie voûté, avec une seule ouverture par devant, et dans lequel on fait cuire le pain, la pâtisserie : FOUR *d'un boulanger, d'un pâtissier. L'âtre, le dôme, la chapelle, l'autel du* FOUR. *La bouche, la gueule du* FOUR. *Chauffer le* FOUR. *Mettre le pain au* FOUR. *Faire sécher des fruits au* FOUR. *La bonne construction du* FOUR *apporte de l'économie dans la consommation du bois, et contribue à la qualité du pain.* (Serres.) *Le journal est comme les petits pâtés : il doit être mangé à la bouche du* FOUR. (E. About.) à Lieu où est établi un four à cuire le pain : *Aller au* FOUR. *Revenir du* FOUR. *Au* FOUR *et au moulin, on sait toutes les nouvelles.*

— Construction voûtée en maçonnerie, dans laquelle on entretient du feu pour certaines opérations qui exigent une température très-élevée : FOUR *à chaux, à plâtre.* FOUR *de potier, de verrier.* FOUR *à réverbère.*

— Nom que l'on donnait, sous Louis XIV et Louis XV, à des maisons où l'on attirait des gens que l'on enrôlait de force : *Il a été deux jours dans un* FOUR, *et il s'est sauvé.* (Acad.) *J'ai cherché dans tous les fours de Paris, et je n'ai pu trouver votre homme.* (Danc.)

— Fam. Insuccès, échec : *Je comptais vendre 10,000 exemplaires, j'en ai vendu* 10; *c'est un* FOUR *complet. Il a fait four.* V. l'orig. à la partie encyclopédique.

— *Four à poulets*, Espèce de four dans lequel on maintient une chaleur égale et constante, et où l'on place des œufs pour obtenir l'éclosion des poulets : *J'ai vu les pyramides et je n'ai point été émerveillé; j'aime mieux les* FOURS *à poulets, dont l'invention est, dit-on, aussi ancienne que les pyramides.* (Volt.)

— *Il y fait chaud comme dans un four*, il y fait extrêmement chaud. *Il y fait noir comme dans un four*, Ce lieu est très-obscur, n'est pas éclairé. S'emploie surtout ironiquement : *On y voit,* IL FAIT CLAIR COMME DANS UN FOUR.

— Féod. *Four banal* ou *Four à ban*, Four appartenant au seigneur, et auquel tous les habitants de la seigneurie étaient tenus d'aller faire cuire leur pain, en payant une redevance.

— Théâtre. Nom donné aux loges du cintre d'un théâtre, qui ont la forme d'un four.

— Archit. *Cul de four*, Espèce de voûte cintrée en élévation, ayant un plan ovale ou circulaire. ‖ Petit caveau des églises grecques, placé sous l'autel, et où l'on plaçait les choses sacrées qui étaient usées ou corrompues.

— Art culin. Partie d'un fourneau ou d'un poêle qui est enveloppée par le calorique, et où l'on peut mettre des aliments pour les chauffer ou les faire cuire : *Les rôtis cuits au* FOUR *ne valent jamais ceux qui sont cuits à la broche. A Four de campagne*, Four portatif pour cuire le pain, et aussi Couvercle à rebord que l'on pose, chargé de charbons ardents, sur un plat que l'on veut cuire à la fois dessus et dessous, comme dans un four.